



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dotation d'Équipement des
Territoires Ruraux (DETR)

>> A savoir :

- Grâce à la DETR, les communes rurales du département bénéficient d'un soutien proportionnel à la part des habitants qu'elles accueillent.



**>> Quels types de projets
sont soutenus ?**

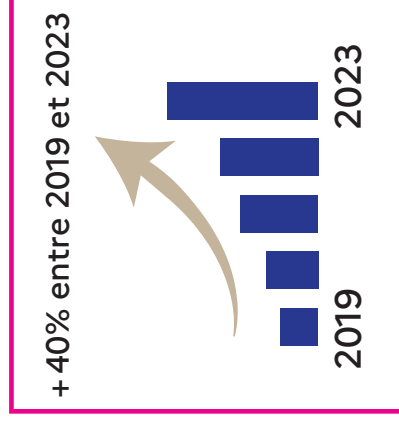
- Rénovation ou construction d'équipements publics (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, ...).
- Les dotations sont orientées en priorité vers des projets contribuant à la transition écologique en général, à la rénovation thermique des bâtiments en particulier.

Afin d'accompagner le développement du territoire, l'État est aux côtés des collectivités territoriales et des élus locaux pour améliorer le service public offert aux habitants du Tarn.

>> Le soutien à l'investissement public local est une priorité

Dotation de Soutien à
l'Investissement Local (DSIL)

Fonds vert



En 2023, l'État a attribué
+ de 50 millions d'€
de dotations de soutien à
l'investissement des communes
et de leurs groupements
dans le **Tarn**.

Fonds de Compensation de la Taxe
sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

>> Et en 2024 ?

- Ce soutien de l'État à l'investissement des communes et de leurs groupements sera de nouveau augmenté, grâce à la progression du fonds vert. Un plan de rénovation thermique des équipements scolaires sera mis en œuvre pour faciliter la réalisation de ces opérations d'investissement.